



ECHELLE 1/5000

Pièce 5.1

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
Elaboration	01.07.2014	07.12.2017	26.09.2019

**LEGENDE**

- U** Nom de zone
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé
- Zone identifiée à risque d'inondation identifiée au titre de l'article R 151-34 du CU
- Secteurs dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources du sous-sol peuvent être admises conformément à l'article R151-34 du CU
- Bâtiment identifié comme pouvant changer de destination conformément à l'art. L 151-11 du code de l'urbanisme, après avis conforme de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
- Construction nouvelle
- cimetière

**PRESENTATION DES ZONES**

- Zones urbaines (U)**  
 U : Zone à vocation mixte  
 Ue : Secteur destiné aux équipements publics  
 Ux : Secteur destiné aux activités économiques (industrielles, artisanales, ...)
  - Zones à urbaniser (AU)**  
 AU : zone à vocation mixte, ouverte  
 1AU : zone fermée
  - Zone agricole (A)**  
 A : zone agricole
  - Zones naturelles (N)**  
 N : zone rurale et forestière  
 NP : zone naturelle à préserver pour son intérêt écologique
- marge de recul 75 m article L111-6

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

n°	Objet et caractéristiques	Bénéficiaire
1	aménagement de carrefour 518 m²	Commune

COMMUNE DE CLERAC (CHARENTE-MARITIME)

